

# Ville de Saint-Avé



## PROJET EDUCATIF LOCAL

### Edition 2024

« La plus grande difficulté de l'éducation, c'est de transformer les idées en expérience. »

**George Santayana**  
Philosophe américain



## **I. QU'EST-CE QUE LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) ?**

1. Au niveau national
2. La démarche à Saint-Avé
3. Les enjeux
4. Le public ciblé
5. Les âges
6. Le handicap

## **II. LES OBJECTIFS**

1. Les objectifs généraux
2. Les objectifs opérationnels
  - a. Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers l'éducation
  - b. Eduquer à la citoyenneté
  - c. Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs
  - d. Faciliter l'accès aux familles

## **III. LES PARTENAIRES**

1. Les partenaires institutionnels
2. Les partenaires associatifs
3. Les autres partenaires
4. Les services territoriaux

## **IV. LES DISPOSITIFS**

1. Les dispositifs transversaux
  - a. Projet Educatif Territorial
  - b. Plan Mercredi
  - c. Convention Territoriale Globale
2. Les dispositifs pédagogiques des accueils collectifs de mineurs
  - a. L'albatros
  - b. Loisirs Ados
  - c. Accueils périscolaires du matin, du midi et du soir
  - d. Séjours
  - e. Réseau Ressort
3. Les autres dispositifs pédagogiques
  - a. Promeneurs du Net
  - b. Fonds d'Aide aux Initiatives
  - c. Dispositif Argent de Poche
  - d. Baby Sitting
  - e. La cour régulée
4. Le soutien à la parentalité « Les Parenthèses »
  - a. Les ateliers parents-enfants
  - b. Fête Vos Jeux
  - c. La journée de la parentalité
5. Les dispositifs administratifs
  - a. L'espace famille
  - b. Le portail famille
6. Les dispositifs d'accompagnement financier
  - a. Bonus Territoire de la Convention Territoriale Globale
  - b. Fonds Publics et Territoires
  - c. Prestation de Service aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement
  - d. Subvention aux accueils de loisirs sans hébergement
  - e. Prestation de Service Jeunes

## **V. LES GROUPES DE CONCERTATION**

1. Comité de Pilotage PEL
2. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
3. Conseil Municipal des Enfants
4. Conseil Municipal des Jeunes
5. Commission solidarité, enfance, jeunesse, éducation

## **VI. L'EVALUATION**

1. Les intentions et les principes
2. Les outils
  - a. Les outils basés sur une analyse quantitative et qualitative
  - b. Les outils basés sur une approche participative directe

# I. QU'EST-CE QUE LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) ?

## 1. Au niveau national

Le projet éducatif local fait référence à l'instruction ministérielle n°98-144 EN du 9 juillet 1998 en lien avec l'aménagement des temps et des activités de l'enfant et la mise en place du contrat éducatif local (CEL) et des rythmes périscolaires. Elle sera complétée par une instruction ministérielle n°98-119 JS du 25 octobre 2000.

*« La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir - en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture - une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux.*

*L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité. La fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses, sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport.*

*Face à ce véritable enjeu de société, l'État a la volonté de mobiliser tous les partenaires qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'État (éducation nationale, culture, jeunesse et sports, ville), les collectivités territoriales, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les organismes à vocation sociale (CAF, FAS) et naturellement les familles.*

*Tous ceux et celles qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition d'un projet éducatif qui, en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et des centres d'intérêt, favorise leur accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques. Ils devront s'engager à coordonner leurs moyens et mettre en commun leurs compétences pour élaborer des contrats éducatifs locaux. »*

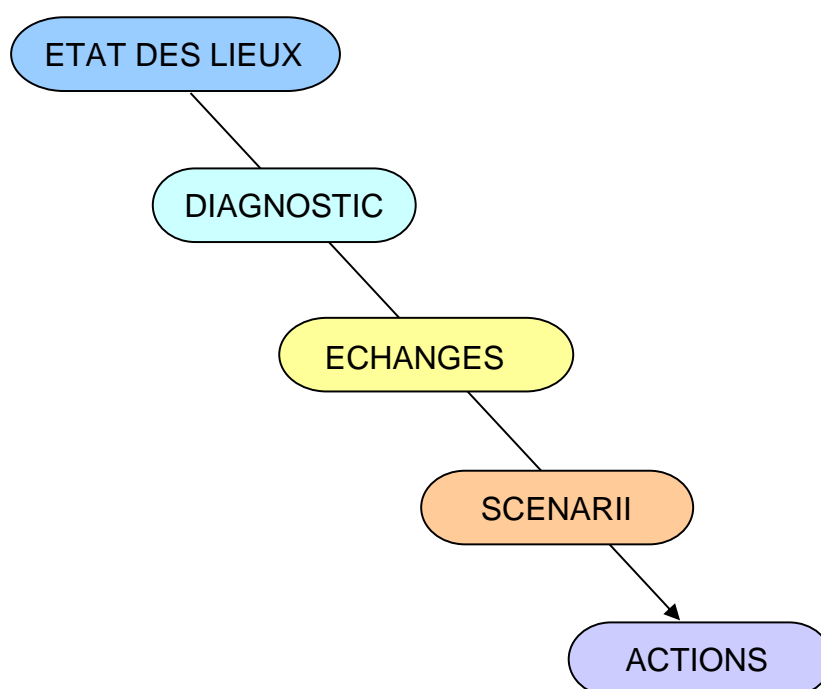
## 2. La démarche à Saint-Avé

2ème ville de « Golfe du Morbihan Vannes Agglomération » parmi 34 communes, Saint-Avé est située à 4 km au nord de Vannes. Avec ses 12198 habitants (source INSEE 2019), elle offre un habitat à taille humaine où l'on vit, à la fois, à la ville et à la campagne. Elle est en pleine expansion depuis de nombreuses années tant au niveau économique que démographique. Cet apport de nouvelles populations crée des besoins et de nouvelles attentes de la part des familles, notamment en matière de services. La seule mise en place de nouvelles activités ne permet pas un développement cohérent et équilibré sans une réflexion liée aux objectifs poursuivis et au sens des actions entreprises. Il est donc nécessaire de définir des axes de développement qui permettront de répondre le plus équitablement possible et de la façon la plus adaptée aux besoins éducatifs et sociaux des familles.

De plus la place de l'enfant ou du jeune au sein de la société a évolué et modifie parfois les repères ou le rôle de chacun. Cette nouvelle donne pose de nombreuses interrogations : rôle de la famille, évolution des pratiques des jeunes, rythme de vie scolaire et périscolaire, relations de groupe, enjeux culturels... C'est pourquoi la commune de Saint-Avé s'est engagée dans une démarche collective de participation des familles, des jeunes, des écoles, des associations, des partenaires et des services afin de définir ensemble les objectifs du Projet Educatif Local. Depuis 2014, ce travail partenarial s'est renforcé à travers la définition d'un Projet Educatif Territorial (PEdT). L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a été réalisée en 2022, la thématique retenue est « L'opportunité de la création d'un Espace de Vie Sociale ». Elle est née des différents échanges et constats des élus et des services après la présentation du diagnostic socio-démographique de territoire.

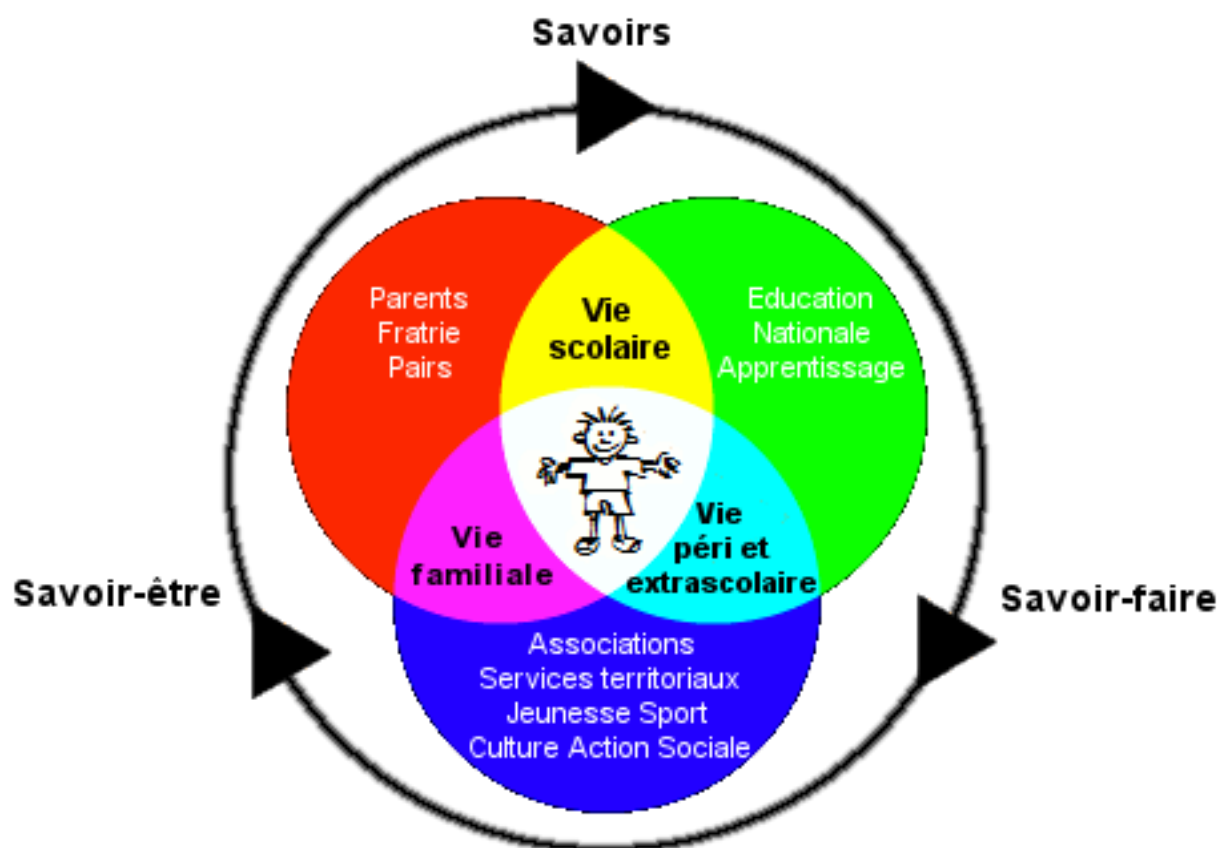
Toutes ces dynamiques sont complémentaires de l'Agenda 21 mis en œuvre sur le territoire en 2011 et qui intègre les réflexions liées au développement durable. Depuis 2023, la commune de Saint-Avé est en route pour son agenda 2030, basé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces derniers permettent de renforcer les liens entre les dimensions sociales, environnementales et économiques de toute activité, à tout échelon d'une organisation ou d'un territoire. L'objectif est de s'inscrire dans cette démarche, d'affirmer une ambition sur le long terme au moyen d'une feuille de route partagée, et ainsi donner du sens aux actions menées par les services. Cette démarche permettra de mieux identifier et de guider le développement de nouveaux projets, de nouvelles actions et offres de services, grâce à une grille de lecture des enjeux sociétaux mondiaux.

## DÉMARCHE ADOPTÉE PEL



### 3. Les enjeux

- /// Placer l'enfant au centre d'une communauté éducative
- /// Favoriser l'accès aux différents savoirs
- /// Accompagner l'enfant, futur citoyen, dans son développement



## 4. Le public ciblé

### a. Les âges

Le contrat éducatif local fait référence aux niveaux d'enseignement élémentaire et secondaire.

Extrait de la circulaire, point 1.1 intitulé « Le public visé » : « *Sont concernés par ces projets les enfants et adolescents scolarisés à l'école maternelle et élémentaire et au collège.* »

La Ville de Saint-Avé a élargi les réflexions au-delà du niveau d'enseignement secondaire, en s'adressant aux enfants jusqu'à 18 ans lors de l'état des lieux, du diagnostic et des tables rondes organisées autour de la politique éducative locale.

Les activités ou projets menés sont proposés dans différents cadres et destinés à des enfants de 3 à 17 ans : accueils de loisirs sans hébergement, activités périscolaires, séjours et mini-séjours, conseil municipal des enfants et projets spécifiques.

Tous les enfants du territoire, quels que soient leurs profils, leurs attentes et leurs moyens sont conviés à participer sous une forme ou sous une autre aux activités ou projets qui leur sont accessibles ou qu'ils proposeront aux acteurs éducatifs.

### b. Le handicap

Au sens de la définition donnée par la **loi française du 11 février 2005** portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap :

*« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

Les différents dispositifs pédagogiques évoluent afin de s'adapter pour accueillir les enfants en situation de handicap, selon plusieurs critères d'adaptabilité. La volonté est de faire en sorte que l'enfant handicapé puisse préparer et vivre ses activités parmi les autres pour favoriser leur intégration sociale. A compter de septembre 2021, un protocole d'accueil de mineur en situation de handicap est mis en place.

## II. LES OBJECTIFS

### 1. Les objectifs généraux

- /// Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers l'éducation
- /// Eduquer à la citoyenneté
- /// Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs
- /// Faciliter l'accès aux familles

### 2. Les objectifs opérationnels

#### a. Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers l'éducation

- /// Accompagner la mise en place d'actions à dimension éducative
  - /// *le capital éducatif de chaque activité ou projet doit être pensé*
- /// Eveiller aux pratiques artistiques, culturelles et sportives
  - /// *l'évolution physiologique va de pair avec l'évolution psychologique et intellectuelle de l'enfant*
- /// Adapter et utiliser différents modes d'apprentissage
  - /// *l'enfant, selon son développement, le contexte et le type d'action ne possèdera pas le même degré de réceptivité, l'équipe pédagogique doit donc adapter ses outils et ses pratiques*

## **b. Eduquer à la citoyenneté**

- // Favoriser l'implication des enfants dans la vie sociale
  - // *besoin de l'enfant de se construire grâce à l'autre et non seul*
- // Sensibiliser les enfants aux règles de vie en société
  - // *nécessité de poser un cadre dans lequel l'enfant évolue*
- // Développer l'esprit critique chez l'enfant, futur électeur
  - // *obligation de donner différents éléments de réflexion afin qu'il puisse se forger une opinion*
- // Faire évoluer les pratiques, les activités et les projets de façon continue
  - // *l'animateur doit mettre en mouvement de façon à répondre efficacement aux besoins à travers des pratiques adaptées*
- // Sensibiliser les enfants au développement durable
  - // *les animations et les projets doivent favoriser la prise de conscience des enfants des enjeux importants liés au développement durable*

## **c. Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs**

- // Tendre vers plus de complémentarité des différents temps de vie de l'enfant
  - // *une démarche éducative concertée est nécessaire sur tous les temps de vie de l'enfant*
- // Valoriser une « permanence éducative » à travers des éducateurs référents
  - // *les jeunes ont besoin de référents stables avec qui échanger. Les accompagner de différentes façons, c'est leur donner les atouts pour trouver leur place dans la cité et la société.*
- // Prendre en compte le développement social de l'enfant
  - // *pour se construire, l'enfant doit s'inscrire dans le monde social, s'y adapter et interagir avec lui*

## **d. Faciliter l'accès aux familles**

- // Adopter des modes et des supports de communication adaptés
  - // *tenir compte des nouveaux outils de communication mais ne pas délaisser les familles victimes de la fracture numérique*
- // Faire évoluer les tarifs en fonction du niveau de vie et des ressources des familles
  - // *indexer les tarifs sur le coût de la vie en tenant compte des situations familiales et des aides allouées*
- // Tendre vers la mise en place d'un guichet unique pour la prise en charge des familles
  - // *proposer un seul lieu de renseignement, d'inscription et de facturation pour la vie scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires.*

### **III. LES PARTENAIRES**

#### **1. Les partenaires institutionnels**

- // Direction Départementale de l'Education Nationale
- // Caisse d'Allocations Familiales
- // Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- // Conseil Départemental

#### **2. Les partenaires associatifs**

- // Etoile Sportive de Saint-Avé
- // Association Socio-culturelle du manoir du Kreisker
- // Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Julie Daubié
- // Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Anita Conti
- // APEL Ecole Notre-Dame - APEL Collège Notre-Dame
- // Le Réseau Ressort

#### **3. Les autres partenaires**

- // Directeurs des écoles publiques
- // Chef d'établissement du collège Notre-Dame et de l'école Notre-Dame

#### **4. Les services territoriaux de Saint-Avé**

- // Service petite enfance enfance-jeunesse
- // Service culturel (école de musique, salle culturelle et médiathèque)
- // Service vie scolaire, sportive, associative
- // Service action sociale



## **IV. LES DISPOSITIFS**

### **1. Les dispositifs transversaux**

#### **a. Projet Educatif Territorial**

La commune de Saint-Avé, à l'issue de la réforme des rythmes éducatifs et dans la continuité du travail collégial réalisé depuis la mise en place du PEL, s'est inscrite dans un Projet Educatif Territorial depuis 2014. Le Projet Educatif Territorial actuel couvre la période 2021-2024. Les intentions sont de garantir la continuité éducative et de favoriser le développement de l'enfant, notamment sur le temps périscolaire du mercredi.

Les objectifs :

- // Mettre en œuvre la politique éducative de la collectivité
- // Fédérer et coordonner les différents acteurs éducatifs
- // Apporter une continuité et une cohérence éducative à partir d'objectifs pédagogiques

#### **b. Plan Mercredi**

Depuis septembre 2018, la ville de Saint-Avé a signé la convention Plan Mercredi pour L'albatros, dont la charte qualité vise à :

- // la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant,
- // l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles),
- // la mise en valeur de la richesse des territoires,
- // le développement d'activités éducatives de qualité.

#### **c. Convention Territoriale Globale**

Les champs d'intervention pour lesquels la Caf peut apporter une expertise reconnue, une ingénierie et des outils sont notamment l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement, le handicap, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale...

Conformément aux orientations stratégiques de la branche Famille, la Caf du Morbihan formalise cet accompagnement via la mise en œuvre d'une convention territoriale globale (CTG), ouverte à toutes les EPCI et communes du Morbihan.

Cette convention partenariale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il s'agit d'un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants pour la collectivité et la Caf.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, etc. L'enjeu est de privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Elle vise à optimiser l'utilisation des ressources et constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation des projets du territoire.

La ville de Saint-Avé est engagée dans la Convention Territoriale Globale, à l'instar des 34 communes de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour la période 2021-2024.

## **2. Les dispositifs pédagogiques des accueils collectifs de mineurs**

### **a. L'albatros**

L'albatros est un accueil de loisirs sans hébergement qui s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans pendant toutes les périodes de vacances scolaires ainsi que tous les mercredis à la journée sur inscription. L'accueil est organisé sur ce bâtiment. Il est déclaré auprès de la SDJES pour 74 enfants de moins de 6 ans et 132 de plus de 6 ans. Des séjours courts à thème sont organisés l'été ou durant les petites vacances. Les enfants sont répartis en trois tranches d'âges : 3-5 ans (Tinamous), 6-7 ans (Toucans) et 8-11 ans (Choucadors). Des passerelles entre tranches d'âge sont mises en place ponctuellement.

### **b. Loisirs Ados**

Loisirs Ados est ouvert aux jeunes de 11 ans (si collégien) à 17 ans pendant toutes les périodes de vacances scolaires, ainsi que les mercredis après-midi et les vendredis soir. L'accueil est organisé à la maison des jeunes sur inscription ou sous forme d'ouverture libre. Il est déclaré auprès de la SDJES pour 36 enfants, voire 48 enfants de plus de 11 ans. Des bivouacs, séjours courts ou longs sont organisés tout au long de l'année.

### **c. Accueils périscolaires du matin, du midi et du soir**

Ces accueils comprennent des temps de prise en charge, de déplacement, d'autonomie surveillée, de restauration et d'animation le matin, le midi ou le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les enfants concernés sont scolarisés en école maternelle ou élémentaire publique. Jusqu'à 180 enfants sont accueillis le soir sur trois sites. 530 repas sont servis en moyenne au restaurant scolaire principal, 140 au restaurant scolaire de l'école Anita Conti et 110 au restaurant scolaire des maternelles de l'école Julie Daubié. Les accueils du matin et du soir sont déclarés auprès de la SDJES depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### **d. Séjours**

Plusieurs séjours sont organisés chaque année. Durant l'été, les thématiques les plus plébiscitées sont les activités nautiques et de nature. Les séjours de 5 jours à Banastère sont destinés aux enfants de 8 à 11 ans. Des séjours de 7 ou 8 jours sont également proposés aux jeunes de 12 à 17 ans lors des vacances d'hiver, de printemps ou d'été.

### **e. Réseau Ressort**

Ce réseau, créé sous forme associative depuis 2014, a pour objet dans le cadre de personnes morales organisant des Accueils Collectifs de mineurs déclarés :

- ▀** de susciter et d'organiser des actions de prévention, de formation et de recherche en lien avec toutes formes de conduites à risques
- ▀** de promouvoir et d'organiser des rencontres avec les professionnels concernés dans les différents champs des conduites à risques

En 2024, il est composé des communes de Theix-Noyal, Surzur, Muzillac, Plescop, Saint-Nolff, Péaule, Séné, Saint-Avé, Grand Champ, Locquetas, Meucon et d'un partenaire santé, Harmonie Mutuelle.

Tous les ans, le service enfance-jeunesse est à l'initiative ou participe aux formations, aux actions et au bivouac sport/santé proposés par le Réseau Ressort.

### **3. Les autres dispositifs pédagogiques**

#### **a. Promeneurs du Net**

Un Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement.

Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux. Il est clairement référencé sur un site dédié avec sa photo, sa profession et son prénom. Il se met en contact avec les jeunes pour répondre, dans un premier temps, à leurs préoccupations et, dans un second temps, pour leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire.

Deux professionnels de l'animation sont promeneurs du net à Saint-Avé depuis 2017 : le directeur et le directeur-adjoint de la maison des jeunes.

Ce dispositif est coordonné par le CRIJ Bretagne.

#### **b. Fonds d'Aide aux Initiatives**

Dans le cadre du fonds d'aide aux initiatives, la Ville de Saint-Avé apporte son soutien aux projets des jeunes. En contrepartie d'une aide financière, le jeune bénéficiaire s'engage à faire un retour de son projet sur la commune.

Cette aide, mise en place en 2005, est assujettie à plusieurs critères :

- ▀ Etre collégien, lycéen, étudiant, demandeur d'emploi ou stagiaire ;
- ▀ Etre âgé au minimum de 15 ans le premier jour du projet et au maximum de 26 ans ;
- ▀ Résider sur la commune de Saint-Avé ;
- ▀ Rédiger un dossier présentant l'investissement du ou des jeunes, la finalité du projet qui doit être collective et/ou sociale, les retombées locales, le nombre de jeunes concernés, les répercussions, la faisabilité du projet, le budget prévisionnel ;
- ▀ Etre véritablement auteurs et porteurs du projet ;
- ▀ Le demandeur peut aussi être parrainé par un organisme tutélaire (avec signature d'une convention entre l'intéressé, la commune et l'organisme pour le versement de la subvention) ;
- ▀ L'aide financière peut donc prendre la forme soit d'une subvention, soit d'un partenariat. L'aide ne peut pas être allouée à une association ou à une école, sauf situation exceptionnelle laissée à l'appréciation de la commission.
- ▀ Ne pas avoir déjà reçu deux aides au titre du présent dispositif (2 aides maximum par jeune et, obligatoirement, sur des années différentes) ;
- ▀ Les types de projet recevables sont du type culturel, social, humanitaire, écologique, sportif, scientifique et technique ;
- ▀ Les dépenses retenues concernent les frais de transport, vaccins, hébergement, alimentation, frais administratifs, petits matériels.

Les projets sont soumis à l'avis de la Commission solidarité, enfance, jeunesse, éducation afin de déterminer le montant de l'aide allouée. Ils sont ensuite validés en Conseil municipal à l'issue duquel des conventions sont passées entre l'attributaire et la commune.

Les jeunes bénéficiaires de l'aide doivent effectuer un retour qui se fera obligatoirement sous l'une de ces formes :

- ▀ une présentation (animation, exposition, diaporama, vidéo...) ;
- ▀ un article sur le site Internet de la commune ou la revue municipale ;
- ▀ une présence lors du Festival des Solidarités en novembre.

En fonction des dépôts de demandes, trois commissions peuvent avoir lieu chaque année pour statuer sur les demandes. Elles se tiennent généralement en février, juin et novembre.

### **c. Dispositif Argent de Poche**

Le Dispositif Argent de Poche de Saint-Avé a pour objet de proposer des missions aux jeunes Avéens en échange d'une gratification. Il s'agit d'un service s'adressant aux jeunes de 16 ans révolus à 17 ans (du jour anniversaire des 16 ans à la veille des 18 ans), résidant sur la commune de Saint-Avé. Objectifs :

- // Favoriser l'engagement citoyen
- // Valoriser l'implication des jeunes
- // S'investir dans la vie locale
- // Permettre une découverte du monde professionnel
- // Mettre en valeur la commune et son cadre de vie
- // Donner le goût de l'effort
- // Créer un lien intergénérationnel et une relation de confiance avec les services municipaux

Le jeune est associé aux activités (tâches-travaux) du service qui l'accueille, sous l'autorité d'un agent municipal. Il se voit confier une ou plusieurs missions par les services de la collectivité. La mission peut se dérouler sur une ou plusieurs plages horaires et jours différents. La durée de la plage horaire est de 3h.

La collectivité s'engage à gratifier le jeune par mission de 3h, une fois la mission réalisée dans sa totalité. Le versement de l'indemnité par la collectivité se fera en chèque CADHOC d'une valeur de 15 € par mission de 3 heures.

### **d. Baby Sitting**

La Maison des jeunes propose une formation Babysitting aux jeunes de la commune, de 15 à 17 ans. Cette formation permettra aux jeunes d'appréhender la posture de baby-sitter en intégrant les notions de rythme, de sécurité, d'affectivité et de responsabilité... globalement chez l'enfant de 0 à 9 ans ainsi que des bases d'animation afin d'être capable de proposer des activités aux enfants. Les gestes de premiers secours seront enseignés aux jeunes par un professionnel. Objectifs :

- // Transmettre les bases d'une prise en charge sécurisée des jeunes enfants
- // Connaître les gestes de premiers secours
- // Mettre en place quelques notions d'animation
- // Rassurer les familles
- // Responsabiliser les jeunes

### **e. La cour régulée**

La cour de récréation est un espace de vie où les enfants soufflent, se défoulent. Il est essentiel de la rendre la plus sûre possible, d'empêcher la violence, le harcèlement et de favoriser le vivre ensemble. Selon une étude menée par l'Université de Mons (Belgique), aménager et réguler la cour de récréation entraînerait une diminution de la violence scolaire de 60%.

L'idée du projet est de diviser la cour de récréation en trois zones ayant chacune des règles spécifiques en réservant un lieu à la fois spécifiquement aménagé et clairement circonscrit pour chaque type d'activité. Il est donc ici question du partage des espaces et des pratiques. Il ne s'agit pas d'interdire des pratiques mais de les réguler et de donner la possibilité d'en faire émerger d'autres.

Depuis la rentrée scolaire 2023, Les cours des écoles publiques et de l'accueil de loisirs L'albatros sont ainsi divisées en zones de couleurs correspondant à des pratiques :

- // Jaune : zone dynamique sans ballon
- // Bleu : zone dynamique avec ballon
- // Vert : zone calme et détente

#### **4. Le soutien à la parentalité « Les Parenthèses »**

Le Café des Parents « Les Parenthèses » a été lancé le 9 mai 2012. Après dix ans de fonctionnement et une perte de son public ces dernières années, la politique de soutien à la parentalité de la ville a évolué.

Le projet des Parenthèses s'intègre dans l'accompagnement des familles. Il vise à prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et, via un partage d'expériences, à trouver des pistes de solution.

##### **a. Les ateliers parents-enfants**

Les ateliers de deux heures se déroulent en deux temps :

- une première heure autour d'une approche ludique parents-enfants ou parents-ados
- une deuxième heure entre parents, accompagnés de professionnels dans la continuité ou non de la première heure.

Les enfants ou ados sont encadrés dans un autre espace par des animateurs.

Les ateliers ont lieu le samedi matin de 10h à 12h. Les thématiques : les émotions, les écrans, les liens parents-ados, les jeux éducatifs, l'organisation familiale...

Objectifs :

- /// partager un temps convivial entre parents et enfants/ados
- /// échanger entre parents avec le soutien de professionnels autour des questions de parentalité
- /// orienter, si besoin, les parents vers d'autres structures

##### **b. Fête Vos Jeux**

Fête vos jeux est un évènement familial pour tous, des tout-petits au plus grands, le premier samedi d'octobre de 10h à 19h non-stop ! L'intention de l'évènement est de favoriser et renforcer les liens (familles / parents / enfants / fratries / grands-parents).

Les objectifs sont de créer de l'échange entre les participants, d'avoir des espaces et moments conviviaux de loisirs en famille et de prendre du temps ensemble.

Pour cela, des ateliers sont proposés autour de la participation, la discussion et l'échange. Les stands sont principalement tournés autour des jeux, mais d'autres supports peuvent être utilisés pour créer des moments agréables. La découverte d'ateliers permet de répondre aux objectifs. Afin de les renforcer, plusieurs d'entre eux sont animés et configurés de façon à ce que l'entraide entre l'enfant et le parent soit favorisée, voire nécessaire.

Plusieurs services de la commune interviennent : restauration, sport, culture, petite enfance, enfance et jeunesse. Certains enfants, jeunes et élus sont bénévoles dans l'organisation et l'animation de cette journée. L'évènement est organisé à l'accueil de loisirs L'albatros et au centre culturel Le Dôme.

La journée est intégralement gratuite.

##### **c. Journée de la parentalité**

Journée autour de la parentalité regroupant les différents services communaux, les associations et les dispositifs existants sur le pays vannetais à destination des parents afin de les soutenir dans leur rôle (de la petite enfance aux grands adolescents). Journée programmée pendant la semaine nationale de la petite enfance.

Objectifs :

- /// Faire connaître les services existants
- /// Proposer des ateliers favorisant la parentalité positive
- /// Découvrir différents outils et supports
- /// Echanger autour de questionnements
- /// Orienter les parents

Différents modes d'intervention : ateliers, jeux, stands, tables rondes, théâtre-forum, espaces convivialité...  
A destination des parents avec un espace d'accueil dédié aux enfants.

## 5. Les dispositifs administratifs

### a. L'espace famille

Un guichet unique intitulé « Espace Famille » est accessible aux familles pour toutes leurs démarches administratives à destination des accueils de loisirs, des séjours, des inscriptions à la restauration scolaire, aux accueils du matin et du soir ainsi qu'à l'école municipale de musique.

L'espace famille est situé en mairie et directement accessible depuis l'accueil. Il est le point d'accès des familles aux services et centralise tous les documents matérialisés ou non. Il publie et diffuse tous les ans le dossier famille qui regroupe toutes les pièces et les autorisations nécessaires pour les services proposés. Depuis la rentrée scolaire 2017, ce dossier est totalement dématérialisé hormis pour les nouvelles familles et pour le dépôt de pièces annexes.

### b. Le portail famille

Les inscriptions à la restauration scolaire, à L'albatros (mercredis et vacances scolaires) et Loisirs Ados (vacances scolaires) peuvent être effectuées via le portail famille. Les familles doivent avoir au préalable complété le dossier famille. Les services proposés concernent les inscriptions, annulations, facturations et paiements en ligne. Le portail famille est également doté d'une messagerie pour échanger avec l'espace famille ainsi que d'un espace d'accès aux documents dématérialisés.

## 6. Les dispositifs d'accompagnement financier

### a. Bonus Territoire de la Convention Territoriale Globale

Les Contrats enfance jeunesse (CEJ) signés entre la Caf et les collectivités locales évoluent au profit d'un nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus Territoire CTG ». Cette réforme s'effectue en parallèle du déploiement, à l'échelle intercommunale, des Conventions territoriales globales (CTG) sur le Morbihan.

La nouvelle réforme vise à :

- /// harmoniser et simplifier les financements
- /// faire bénéficier des bonus territoires aux équipements et services cofinancés par la collectivité

Il y a deux types de bonus territoire CTG :

- /// le bonus calculé en fonction du montant de la prestation de service enfance jeunesse sur les équipements existants
- /// le bonus calculé en cas de création de nouveaux services aux familles ou de développement de l'offre suivante : places d'accueil du jeune enfant, relais parents enfants, lieu d'accueil enfants parents et ludothèque durant la convention territoriale globale.

Ces bonus territoire sont effectifs durant la période de la convention territoriale globale, soit 2021-2024.

### b. Fonds Publics et Territoires

Le Fonds Publics et Territoires (FPT) contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires. A ce titre, il participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales, réaffirmés dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG).

En complément des prestations légales et des prestations de service, ce fonds permet d'accompagner les partenaires de la Caf à développer des solutions pour répondre aux besoins des familles, et aux configurations territoriales spécifiques. Ainsi, le Fonds publics et territoires soutient exclusivement des actions inscrites dans une logique de territoire et dans une dynamique partenariale.

Le FPT est structuré autour de sept axes thématiques, reflétant les priorités d'intervention de la COG :

- /// Axe 1 : Soutenir et renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun
- /// Axe 2 : Renforcer l'accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance
- /// Axe 3 : Favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes
- /// Axe 4 : Contribuer au maintien et au développement des équipements et services dans des

- territoires spécifiques (QPV, ZRR et territoires ruraux)
- ▀ Axe 5 : Etablissement d'accueil du jeune enfant présentant des fragilités économiques
  - ▀ Axe 6 : Soutenir les démarches innovantes
  - ▀ Axe 7 : Politique de lutte contre la non-décence et projets en faveur du logement des familles, des jeunes adultes et du cadre de vie

### **c. Prestation de Service aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils de scoutisme sans hébergement et des accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

Ces accueils sont éligibles à la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) » versée par la CAF dès lors qu'ils remplissent les obligations réglementaires relatives à la protection des mineurs définies dans le Code de l'action sociale et des familles ainsi que certains critères précisés dans la convention.

Sont également éligibles à la prestation de service :

- Les accueils périscolaires
- Les séjours courts de quatre nuits consécutives au plus, s'ils sont accessoires à un accueil sans hébergement (accueil de loisirs déclarés), et sous réserve qu'ils soient intégrés au projet éducatif de cet accueil
- Les séjours d'une durée de cinq nuits et six jours au maximum, sous réserve qu'ils respectent certaines conditions cumulatives.

### **d. Subvention aux accueils de loisirs sans hébergement**

Le conseil départemental du Morbihan alloue une aide financière annuelle aux organisateurs morbihannais d'accueils de loisirs sans hébergement déclarés ou habilités auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale sur les périodes extrascolaires (sont exclus les accueils périscolaires).

### **e. Prestation de Service Jeunes**

La PS Jeunes permet de bénéficier d'une aide au financement de postes d'animateurs, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet innovant permettant d'accompagner les adolescents dans leurs initiatives.

La Ps jeunes poursuit les objectifs opérationnels suivants :

1. Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative ;
2. Développer un partenariat local autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat ;
3. Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse (qualification et formation, stabilisation des équipes, évolution des pratiques...);
4. Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures.

La PS Jeunes couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

## **V. LES GROUPES DE CONCERTATION**

### **1. Comité de Pilotage PEL**

Le Comité de pilotage est composé de :

- /// Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan
- /// Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports
- /// Direction Départementale de l'Education Nationale
- /// Directeurs des écoles maternelles et élémentaires de Saint-Avé
- /// Chefs d'établissements de l'école et du collège Notre-Dame de Saint-Avé
- /// Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Julie Daubié
- /// Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Anita Conti
- /// APEL Ecole Notre-Dame / APEL Collège Notre-Dame
- /// Président de l'Etoile Sportive de Saint-Avé
- /// Président de l'Association Socio-culturelle du manoir du Kreisker
- /// Maire
- /// Maire-adjointe à la petite enfance, enfance, jeunesse et affaires scolaires
- /// Directrice Pôle Services aux Habitants
- /// Directeur petite enfance enfance-jeunesse
- /// Coordinatrice des services culturels
- /// Directrice sport, vie scolaire et vie associative
- /// Responsables du RPE, du LAEP et de L'Îlot Câlin
- /// Cordonnateur des temps périscolaires
- /// Directeurs de L'albatros et de la maison des jeunes

### **2. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été mis en place en 2008. Il a été refondu en 2011 autour de 2 groupes : "Jeunesse et Parentalité" et "Espaces urbains". Depuis juin 2020, la directrice du CCAS pilote le CLSPD.

Le CLSPD de Saint-Avé a favorisé l'émergence des Parenthèses, des Promeneurs du Net et l'investissement dans le Réseau Ressort et le projet de cour régulée.

Les projets 2022-2026 :

- /// Continuité des actions des Parenthèses, du Réseau Ressort et des Promeneurs du Net
- /// Aménagement de cours réguliées au sein des écoles publiques et de l'accueil de loisirs
- /// Lancement du groupe restreint permettant l'échange d'informations sensibles dans un environnement limité et dans un cadre défini
- /// Rencontre des partenaires pour évoquer la procédure des informations préoccupantes

### **3. Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil Municipal des Jeunes (CME) a été mis en place en 1993. Il est composé de 2 enfants élus en moyenne par classe (variable selon la taille de la classe) pour un mandat de deux ans (années scolaires 2023-2025), ils sont actuellement 24. Accompagnés des animateurs et des élus adultes, ils se répartissent en groupes pour mener des actions en lien avec l'environnement, la solidarité, la sécurité, les équipements publics... Les élections se déroulent auprès des enfants scolarisés en classes de CM1 et de CM2 à Saint-Avé. Seuls les Avéens peuvent se porter candidats.



#### **4. Conseil Municipal des Jeunes**

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été mis en place en 2021. Il est composé d'un maximum de 12 jeunes de 12 à 17 ans élus pour un mandat de deux ans (années scolaires 2023-2025). Accompagnés des animateurs de la maison des jeunes et des élus adultes, ils se répartissent en commissions pour mener des actions. Les élections se déroulent dans les collèges environnants, à la maison des jeunes et à la mairie. Seuls les Avéens peuvent se porter candidats.

Le CMJ a pour but d'initier les jeunes à la gestion et l'animation de la vie locale en considérant leurs idées, leurs besoins, en soutenant leurs projets tout en les responsabilisant. Il s'agit d'offrir aux jeunes la possibilité de prendre toute leur place au sein de leur commune et de donner toute sa place à la jeunesse avéenne auprès des institutions.

#### **5. Commission solidarité, enfance, jeunesse, éducation**

La Commission solidarité, enfance, jeunesse, éducation regroupe huit élus. Le Maire est président de droit de la commission. La commission instruit les questions qui seront soumises au Conseil Municipal et réalise donc un travail d'étude et de préparation des points sur lesquels le Conseil Municipal sera appelé à statuer. Elle débat ainsi des projets, activités éducatives et budgets de la commune en lien avec les sujets suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, affaires scolaires, éducation, solidarités, santé et handicap.

## VI. EVALUATION

Le projet éducatif local est évalué par le comité de pilotage uniquement car seul celui-ci est légitime. Le directeur petite enfance, enfance-jeunesse doit être l'animateur, « conducteur de travaux » de cette évaluation.

### 1. Les intentions et les principes

#### Les intentions

- // Apprécier les résultats du projet mis en œuvre pour en réajuster les objectifs et les moyens si nécessaire
- // Engager un débat au sein du comité de pilotage sur le projet et valider à nouveau le cadre commun d'action

#### Les principes

- // L'évaluation est conçue comme participative, elle doit :
  - // être organisée de manière à impliquer les acteurs locaux
  - // favoriser des travaux d'analyse en commun, des échanges de points de vue sur l'appréciation des résultats entre les acteurs locaux, les élus et les représentants des dispositifs contractuels
- // L'évaluation est un outil d'aide à la décision pour ajuster les objectifs et les moyens du PEL aux réalités de terrain, aux intérêts des jeunes et des familles, elle vise à :
  - // vérifier la conformité des réalisations aux attendus du projet
  - // analyser les forces et faiblesses de la politique enfance-jeunesse mise en place
- // L'évaluation doit aider les acteurs locaux à avoir une lecture plus distanciée de leur propre action, elle permet de :
  - // formuler précisément les questions auxquelles on veut répondre
  - // organiser la démarche d'évaluation en distinguant les activités « techniques » (collecte et exploitation des données quantitatives et qualitatives) des activités « politiques » (appréciation des résultats, décision sur les suites à donner)

### 2. Les outils

#### a. Les outils basés sur une analyse quantitative et qualitative

- // Bilan annuels thématiques : handicap, Parenthèses, promeneurs du net, Réseau Ressort, temps périscolaires
- // Bilans annuels quantitatifs et qualitatifs des accueils de loisirs sans hébergement
- // Bilans quantitatifs et qualitatifs des séjours
- // Questionnaires

#### b. Les outils basés sur une approche participative directe

- // Débats / discussions
- // Réunions d'informations aux familles
- // Participations des familles à des représentations d'enfants, des soirées à thèmes ou des activités